GROUPES	des spe	SSES D	'USAC	SES			
Habitation							
a Unifamiliale	Х						
b Maison mobile et unimodulaire							
c Roulotte de voyage et roulotte							
motorisée d Unité de parc							
e Bifamiliale							
f Multifamiliale (3 à 8 logements)							
g Multifamiliale (9 logements et +)							
Commerce							
a Service associé à l'usage habitation	Х						
b Commerce et service sans impact							
c Commerce et service avec impact							
d Commerce et service d'hébergement							
et de restauration							
Industriel							
Industrielle sans impact							
Industrielle avec impact							
Public et institutionnel							
a Publique et institutionnelle	Х			1			
b Équipement d'utilité publique							
EC Récréation							
ECa Parc et espace vert		Х		1			1
ECb Installation sportive et récréation intensive							
ECc Équipement pour récréation				1			
extensive							
A Boisé et agricole							
Aa Exploitation forestière							1
Ab Exploitation agricole							
N- Conservation							
N Conservation	CTÉRICA	OLIEG-E	l Dâzw	AFNE-B			
IMPLANTATION ET CARA	CTERISTI	QUES DI	JBATIN	IENT P	RINCIPA		
ode d'implantation							
olé	Х						
umelé							
n rangée							
arges minimales (mètres)							
	6,0					1	
atérales rrière	2,0						1
oefficient d'emprise au sol (max.)	5,0			1		1	
auteur du bâtiment (max.) (mètres)	Note 1			1		1	
, , ,	8,0 IES DE LO	TISSEM	FNT				
uperficie m² (min.)	1 000	PHOSEIVI	ENI				
argeur (min.)	25,0			1		1	
rofondeur (min.)	30,0					1	
CONDITIONS D'ÉMISSION DE		ET DISP	OSITIO	NS PAR	TICULIÈ	RES	
accordement à l'aqueduc et à l'égout	X				- I GOEIL		
accordement à l'aqueduc et à regout	^						
accordement à l'égout				1		1	
ucun service				1		1	
ue privée				1			
ue privee ue publique	v						
	Х						
roiet intégré d'habitation				1	1	1	1
rojet intégré d'habitation lan particulier d'urbanisme							

Zone 17-H Notes

efficient d'occupation au sol) pour les terrains de moins de m² est de 0,3. Pour les terrains 500 m² et plus, la superficie upation autorisée est établie en pation autorisée est établie en on de la superficie de terrain selon titon suivante : ficie d'occupation autorisée = .n (superficie du terrain) – 21

Usage(s) spécifiquement autorisé(s)

Usage(s) spécifiquement prohibé(s)

Ville de Fossambaultsur-le-Lac